	MISE EN OEUVRE D'UN PHEOC	
16	Une structure opérationnelle claire basée sur le système de gestion des incidents et comprenant les fonctions : i) direction, ii) opérations, iii) planification, iv) logistique et v) finances et administration, est en place.	
	Du personnel, formé à la gestion des actions d'urgence et aux activités et objectifs essentiels de santé publique, est disponible pour occuper les postes clés du PHEOC à tout moment.	
	Une liste de gestionnaires d'incidents est disponible.	
	Un gestionnaire des locaux du PHEOC a été nommé.	
	Un responsable de l'information a été nommé.	
17	Le PHEOC a la capacité de :	
	préparer des alertes de santé publique ;	
	surveiller le Web pour détecter et corriger les rumeurs, les préoccupations du public et des groupes d'intérêts, et les informations erronées des médias.	
18	L'infrastructure, le personnel et les procédures sont en place et en mesure de répondre aux exigences de notification (surveillance, détection, notification, point focal RSI) du RSI (2005).	
	Le PHEOC a la capacité de produire et de partager une image commune de la situation opérationnelle.	
19	Le PHEOC a la capacité de diriger et d'appuyer les opérations logistiques pour l'achat, le stockage, le transport et la livraison d'EPI, d'équipement médical, de produits pharmaceutiques, de fournitures de laboratoire et de fournitures médicales de contremesure pour les actions d'urgence de santé publique dans le pays.	
20	Le PHEOC a la capacité de fournir un appui logistique et opérationnel aux équipes et de protéger la santé et la sécurité des équipes déployées.	
21	Une politique administrative a été formulée pour permettre l'établissement de contrats, le recrutement, et la levée et gestion de fonds des donateurs, pour faire face à la situation d'urgence.	

	COMPOSANTES CENTRALES D'UN PHEOC	
	Plans et procédures	
22	Les plans PHEOC (plan EOC et CONOPS) ont été approuvés.	
23	Le manuel/plan PHEOC pour le personnel comprend :  un concept de fonctionnement ;  une carte des postes de travail, des pièces et des stocks d'équipements du PHEOC;  les besoins quotidiens en personnel ;  les modes opératoires normalisés ;  les formulaires et les modèles pour la collecte des données, les rapports, l'information, etc. ;  les processus de gestion de la documentation et des dossiers ;  la description des rôles et des aide-mémoire pour les postes fonctionnels du PHEOC ;  les niveaux et les seuils d'action ;  les seuils et les processus d'activation, d'adaptation (intensification ou réduction) et de désactivation ;  les coordonnées des responsables clés et du personnel du PHEOC ;  les protocoles de notification et de communication avec l'organisme hôte, les organisations de la riposte et les organismes partenaires.	
24	Les procédures et les équipements sont en place pour établir et maintenir la communication entre le point focal RSI et les bureaux régionaux et le Siège de l'OMS.	
25	Le cas échéant, des annexes pour agir face à un danger spécifique ont été rédigées pour faire face à des maladies infectieuses, ou à des menaces chimiques, radiologiques ou liées à l'eau et à la nourriture.	
26	Les procédures sont en place pour reconnaître les titres et les compétences des professionnels de santé issus d'autres juridictions et pour leur autoriser l'accès au pays.	
27	Le PHEOC est doté d'un plan de continuité des activités (plan de continuité des opérations) qui comprend :  les fonctions prioritaires qui doivent être maintenues ;  le personnel clé nécessaire pour mettre en œuvre le plan ;  un ou plusieurs autres sites pour y installer le PHEOC avec les plans de réinstallation ;  les procédures de gestion des dossiers et des données ;  les processus pour maintenir les communications externes essentielles ;  les procédures d'activation, de notification et de désactivation.	
28	Le PHEOC est doté d'un plan de communication pour l'information et la mise en garde du public, qui définit :  les éléments déclencheurs pour délivrer des informations au grand public ou à des publics ciblés ;  les modèles de messages pour les menaces prioritaires ;  les rôles et les responsabilités du personnel chargé de la communication ;  les procédures pour rédiger et approuver de nouveaux messages ;  les procédures relatives à la communication sur les risques à travers les médias traditionnels, les réseaux sociaux officiels et les sites Web des organismes ;  le processus employé pour élaborer des messages linguistiquement et culturellement appropriés ;  les autorités d'approbation pour les messages externes.	

29	Les plans de désactivation et de démobilisation décrivent les procédures pour la notification, la fermeture, les comptes rendus, la gestion des dossiers, le rétablissement et le rapatriement du personnel et des fournitures, pour les ramener aux niveaux ou aux rôles ordinaires d'avant l'incident.	

## Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015





## Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015



Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015]

ISBN 978-92-4-256513-3

## © Organisation mondiale de la Santé 2017

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BYNC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué cidessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

**Citation suggérée.** Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015. Genève : Organisation mondiale de la Santé : 2017. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse http://apps.who.int/iris.

**Ventes, droits et licences.** Pour acheter les publications de l'OMS, voir http://apps.who.int/bookorders. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir http://www.who.int/about/licensing.

**Matériel attribué à des tiers.** Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception et mise en page : Jean-Claude Fattier